

RWANDA

**Le fonctionnement cahotique de la
justice**

Index AI : AFR 47/015/00

Embargo : 26 avril 2000 (00h00 GMT)

Dans un rapport publié ce jour Amnesty International déclare que, six ans après le génocide de 1994 qui a coûté la vie à près d'un million de personnes au Rwanda, environ 125 000 détenus languissent toujours en prison dans des conditions inhumaines.

« Bien que le gouvernement rwandais ait pris quelques mesures pour régler le nombre considérable de dossiers en attente de jugement, il n'a pas respecté ses engagements de libérer tous les prisonniers contre lesquels il n'existe aucun élément de preuve ou dont la détention est illégale, affirme l'Organisation. Les autorités ont au contraire introduit à plusieurs reprises, en violation flagrante du droit international, des modifications de textes législatifs prolongeant la durée de la détention provisoire. »

Le rapport, qui contient des informations recueillies au cours d'une visite au Rwanda à la fin de 1999, expose les caractéristiques suivantes de la détention dans ce pays :

- **Le maintien en détention pendant plusieurs années sans jugement.** C'est ainsi que, parmi d'autres, Sylvestre Kamali, un ancien diplomate arrêté en juillet 1994, est détenu depuis plus de cinq ans et demi sans jugement dans la prison centrale de Kigali.

- **L'arrestation de personnes peu après leur remise en liberté, dans certains cas après leur acquittement par un tribunal.** C'est le cas, entre autres, de Théodore Munyangabe, un ancien fonctionnaire de l'administration locale de Cyangugu qui était incarcéré depuis 1995. Acquitté en juillet 1999, il a presque aussitôt été placé en résidence surveillée avant d'être à nouveau transféré au mois de septembre à la prison centrale de Cyangugu où il reste détenu à ce jour.

Canisius Shyirambere et Aloys Havugimana, anciens employés de l'Office rwandais du tourisme et des parcs nationaux qui avaient été condamnés à mort en octobre 1998, ont été acquittés en appel en août 1999. Ils n'ont toutefois pas été remis en liberté et étaient toujours incarcérés au début de l'année 2000 dans la prison centrale de Ruhengeri.

- **Les conditions de détention qui constituent souvent un traitement cruel, inhumain ou dégradant.** La surpopulation extrême, le manque d'hygiène et de soins médicaux appropriés continuent de provoquer des maladies et des morts en détention. Les prisonniers

détenus dans les cachots communaux ne sont même pas nourris par l'État et ils dépendent entièrement de leur famille pour survivre. Dans bien des cas, tous leurs proches sont morts ou sont eux-mêmes incarcérés.

- **La torture et les mauvais traitements.** Ces violations des droits humains sont surtout perpétrées dans les cachots communaux et dans les centres de détention de l'armée où les prisonniers sont régulièrement battus. Les sévices infligés ont dans certains cas entraîné la mort des victimes.

C'est ainsi que Félicien Gasana, ouvrier dans une entreprise de bâtiment, est mort en août 1999 des suites des mauvais traitements qu'il a subis dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Nyamirambo à Kigali. Frodouald Ngaboyisonga, chauffeur et mécanicien dans une usine de thé de Gisenyi, est mort en novembre 1999 après avoir été torturé pendant sa détention au camp militaire de Mukamira. Amnesty International a soumis ces cas de torture et de mauvais traitements aux autorités rwandaises mais elle n'a eu connaissance d'aucune mesure visant à traduire les responsables présumés en justice.

- **La détention illégale de civils par l'armée, éventuellement dans des centres de détention non officiels et secrets.** Les proches des prisonniers ainsi que les membres des organisations humanitaires et de défense des droits humains ne sont pratiquement jamais autorisés à les rencontrer. Parmi les personnes détenues par l'armée figurent des hommes et des femmes arrêtés de l'autre côté de la frontière avec la République démocratique du Congo et accusés d'espionnage en faveur du gouvernement de ce pays*.

Amnesty International a également exprimé sa préoccupation à propos de certains aspects du système judiciaire rwandais et notamment de l'application de la peine de mort à l'issue de procès inéquitables. « Nous appelons le gouvernement rwandais à poursuivre les améliorations de la procédure constatées depuis 1998, à garantir à tous les accusés un procès équitable et à proclamer un moratoire sur les exécutions », a-t-elle déclaré.

Le système de gacaca

Le gouvernement envisage d'introduire un nouveau système, appelé gacaca, aux

termes duquel seraient traités la majorité des cas de génocide. Ce système serait assez vaguement basé sur ce que les autorités décrivent comme un système traditionnel de justice dans lequel la population locale serait appelée à juger les personnes accusées de participation au génocide.

Même si l'organisation de procès au niveau local selon le système de *gacaca* peut éventuellement encourager des personnes à témoigner sur les faits dont elles ont été les témoins directs pendant le génocide, Amnesty International est préoccupée par le fait que :

- les accusés jugés selon cette procédure ne seront pas autorisés à être assistés d'un avocat ;
- les personnes qui jugeront ces affaires extrêmement graves et complexes n'auront aucune formation juridique et pourront, dans certains cas, être personnellement intéressées au verdict, ce qui est susceptible de porter atteinte à la

compétence, à l'indépendance et à l'impartialité de ces tribunaux ;

- les aspects fondamentaux du système de *gacaca* tel qu'il est envisagé ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité garanties par les traités internationaux que le Rwanda a ratifiés.

« *Le projet de loi concernant le système de gacaca doit être amendé de façon à empêcher toute nouvelle atteinte aux normes de la justice au Rwanda* », conclut Amnesty International.

* L'opposition armée en République démocratique du Congo est soutenue par le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda tandis que les forces gouvernementales ont le soutien de l'Angola, de la Namibie, du Zimbabwe et, selon certaines sources, du Soudan.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le service de presse d'Amnesty International à Londres, au 44 207 413 5808 ou au 44 7778 472 119 (mobile international).